

LETTRE PASTORALE

PROMULGUANT LE 7^E CONCILE DE QUÉBEC.

JEAN LANGEVIN,

par la grâce de Dieu et du St Siège Apostolique
Evêque de St. Germain de Rimouski,
Assistant au Trône Pontifical, Comte Romain.

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et aux
Fidèles de notre diocèse.

SALUT ET BÉNÉDICTION EN N. S.

Nous venons, Nos Très Chers Frères, de terminer le troisième Synode de ce diocèse, qui avait pour but principal la promulgation des Décrets du Septième Concile provincial de Québec. Quelques-uns de ces Décrets concernent particulièrement le Clergé, et feront l'objet d'une Lettre spéciale : les autres intéressent généralement les Fidèles, et c'est de ceux-là que Nous voulons aujourd'hui vous entretenir.

Le XVI^e Décret traite *des écoles pour les enfants*.— Les Pères rappellent d'abord les paroles de Pie IX, par lesquelles ce grand Pape insiste sur la nécessité de former les enfants, dès leur plus tendre jeunesse, à l'étude des mystères de la Religion et à la pratique des vertus chrétiennes, de sorte que dans les écoles l'enseignement religieux doive occuper la première place. Voilà pourquoi les Evêques ont toujours mis cette instruction des enfants parmi leurs plus importants devoirs, tant dans les villes que dans les plus petites paroisses de campagne. Le Pape